

## **Publication de l'enquête ADAGP sur les effets de la crise sanitaire et les mesures d'aide pour les artistes des arts visuels**

Onze mois après le début de la crise sanitaire, l'ADAGP a réalisé une enquête, du 25 janvier au 5 février, auprès des artistes pour mesurer les effets de la crise sur eux et recueillir leur appréciation sur les aides d'urgence mises en place pour soutenir le secteur.

11, rue Duguay-Trouin  
75006 Paris  
T: +33 (0)1 43 59 09 79  
M: [adagp@adagp.fr](mailto:adagp@adagp.fr)  
[adagp.fr](http://adagp.fr)

2 135 artistes ont répondu à l'enquête et il en ressort que 86% des artistes ont subi une baisse de leurs revenus en 2020. Parmi eux, 46% indiquent que cette perte est supérieure à 50% par rapport à 2019. Toutes les sources de revenus sont affectées (ventes d'œuvres, droits d'auteurs, salaires et piges, commandes, interventions ou ateliers) et 78% des répondants ont subi au moins 2 annulations d'événements sur 2020 (salons, rencontres, expositions collectives ou monographiques).

Concernant les aides mises en place, l'enquête révèle que 52% des artistes n'en ont pas bénéficié. Parmi eux, 57% ont considéré ne pas être éligibles à la lecture des critères et 4% ont effectué des demandes qui ont été refusées.

Quant aux 48% des artistes qui ont bénéficié d'une aide, le Fonds de solidarité national a été le recours majoritaire (89%) pour pallier leur perte de revenus liée à la crise sanitaire (rappelons que ce fonds est conditionné à une perte de plus de 50% des revenus par rapport à 2019).

La moitié des sondés considère que les aides d'urgence devraient être améliorées, alors qu'un tiers juge qu'elles peuvent être reconduites à l'identique. Parmi les améliorations, de nouvelles bases de calcul, un élargissement de l'accès par une réduction des critères et la mise en place d'une aide forfaitaire sont les trois réponses spontanées le plus souvent préconisées par les répondants.

Enfin, la priorité clairement exprimée par les artistes, concernant la reprise de leur activité, reste la réouverture des lieux culturels.

### **Contact presse :**

Marlène Chalvin Tel. : 06 34 36 68 06 - Courriel : [marlene.chalvin@adagp.fr](mailto:marlene.chalvin@adagp.fr)

### ***A propos de l'ADAGP***

*Créée en 1953, l'ADAGP est la société française de perception et de répartition des droits d'auteur dans le domaine des arts graphiques, plastiques et photographiques. Forte d'un réseau mondial de près de 50 sociétés sœurs, elle représente aujourd'hui plus de 200 000 auteurs dans toutes les disciplines des arts visuels : peinture, sculpture, photographie, architecture, design, bande dessinée, manga, illustration, street art, création numérique, art vidéo...*

*L'ADAGP encourage la scène créative en initiant et/ou en soutenant financièrement des projets propres à valoriser les arts visuels et à en assurer la promotion à l'échelle nationale et internationale.*